

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingtième session du Comité pour les Plantes
Dublin (Irlande), 22 – 30 mars 2012

Examen périodique des espèces de plantes incluses dans les annexes CITES

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Le présent document est soumis par l'autorité scientifique du Mexique^{*}.

Introduction

2. La CoP14 (La Haye 2007) a adopté la résolution [Conf. 14.8](#) "Examen périodique des annexes", stipulant que le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux devaient convenir d'un calendrier pour l'examen périodique des annexes et préparer une liste des espèces qu'ils se proposaient d'examiner durant les deux périodes intersessions à venir, entre les sessions de la Conférence des Parties. Ils devaient arrêter cette liste lors de leur première réunion suivant la session de la Conférence des Parties qui ouvrait la période d'examen.

Historique

3. A la 19^e session du Comité pour les plantes (PC19, Genève, 2011), la présidente du Groupe de travail sur l'examen périodique a présenté le document [PC19 Doc. 13.2](#) (Espèces à sélectionner après la CoP15), détaillant les espèces candidates à l'examen périodique durant les intersessions séparant la CoP15 et la CoP17.
4. A cette même réunion, un groupe de travail (PC19 WG09) a été constitué pour traiter, entre autres sujets, des propositions contenues dans le document PC19 Doc. 13.2. Le Comité a examiné les conclusions du groupe de travail et pris les décisions suivantes:
- a) dresser une nouvelle liste d'espèces à examiner entre la CoP15 et la CoP17 (voir tableau 1):

Tableau 1. Espèces sélectionnées en vue de leur examen périodique, avec leur aire de répartition.

Famille	Espèces	Etats de l'aire de répartition
Apocynaceae	<i>Pachypodium brevicaule</i>	Madagascar
Crassulaceae	<i>Dudleya stolonifera</i>	Etats-Unis
Portulacaceae	<i>Lewisia serrata</i>	Etats-Unis

^{*} Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

- b) inclure dans la nouvelle liste les espèces qui avaient été sélectionnées entre la CoP13 (Bangkok, 2004) et la CoP15 (Doha, 2010) et dont l'examen est resté en suspens (voir tableau 2).

Tableau 2. Espèces sélectionnées entre la CoP13 (2004) et la CoP15 (2010), qui devraient faire l'objet d'un examen durant les intersessions séparant la CoP15 (2010) et la CoP17 (2016).

Famille	Espèces	États de l'aire de répartition
Bromeliaceae	<i>Tillandsia kammii</i>	Honduras
Bromeliaceae	<i>Tillandsia mauryana</i>	Mexique
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea deltoidea</i>	Afghanistan, Bhoutan, Cambodge, Chine, Inde, République démocratique populaire lao, Népal et Vietnam
Zingiberaceae	<i>Hedychium philippinense</i>	Philippines
Cycadaceae	<i>Cycas beddomei</i>	Inde

- c) Conformément au paragraphe e) de la résolution Conf. 14.8, le Secrétariat a été chargé d'envoyer une Notification aux Parties, accompagnée d'une copie de la liste proposée d'espèces à examiner durant l'intersession entre la CoP15 et la CoP17, pour demander aux États de l'aire de répartition des espèces en question de se prononcer, dans un délai de 90 jours, sur la nécessité d'examiner ces espèces et d'exprimer leur éventuelle intention de participer à cet exercice.
- d) Le Secrétariat a été chargé d'envoyer une Notification aux États de l'aire de répartition pour demander des informations sur l'état du commerce des taxons ci-après, qui sont inscrits à l'Annexe I et qui, durant la période 1998-2008, ont fait l'objet de déclarations de commerce international à des fins commerciales ([PC19 Doc. 13.2](#)), en violation des dispositions de la CITES contenues dans l'Article III du texte de la Convention: *Encephalartos* spp., *Aloe polyphylla*, *Saussurea costus* et *Fitzroya cupressoides*.

Avancées et activités

5. Les listes d'espèces ont été soumises aux Parties le 21 septembre 2011, par le biais de la Notification [No. 2011/038](#) "Examen périodique des espèces inscrites aux annexes CITES" (Annexe 3) qui fixait une date butoir de réponse au 20 décembre 2011. Au moment de préparer le présent document, le Secrétariat n'avait reçu aucune réponse exprimant un désaccord ou proposant d'ajouter une autre espèce à la liste.
6. Concernant le paragraphe d) ci-dessus, le Secrétariat a indiqué que la notification demandée par le Groupe de travail sur l'examen périodique ne pourrait être envoyée, cette demande n'entrant pas dans le mandat du groupe de travail. Le Secrétariat souhaitait recevoir des informations supplémentaires à cet égard.
7. À ce jour, les progrès réalisés dans la révision de certaines espèces inscrites sur la liste sont les suivants:
 - Le Mexique a engagé le projet d'"Evaluation de l'état de conservation et du commerce de *Tillandsia mauryana* inscrit à l'Annexe II de la CITES", dont les résultats préliminaires devraient être connus en 2013.
 - Les États-Unis se sont engagés à réaliser la révision des espèces *Dudleya stolonifera* et *Lewisia serrata*. Et
 - Les Pays-Bas ont envoyé leur rapport sur l'examen de *Cycas beddomei*, rapport soumis à l'attention des membres du Comité pour les plantes (Annexe 1).
8. Conformément au document [PC19 Doc. 13.3](#), les États-Unis devraient présenter la révision du genre *Sclerocactus* (qui inclut 35 espèces), au Comité pour les plantes, à sa présente session (PC20).
9. L'annexe 2 du présent document contient les coordonnées des participants du Groupe de travail sur l'examen périodique.

Recommandations au Comité pour les plantes

10. Conformément à la résolution Conf. 14.8, le Comité pour les plantes est invité à adopter la liste des espèces à réviser dans le cadre du processus d'examen périodique entre la CoP15 et CoP17 et à la soumettre au Comité permanent à sa prochaine réunion SC62 (Genève, juillet 2012).
11. Le Comité est invité par ailleurs à considérer le rapport présenté par les Pays-Bas concernant l'examen périodique de *Cycas beddomei*, ainsi que leur recommandation visant au maintien de l'espèce à l'Annexe I.

Session du Comité pour les plantes
(Irlande), 2012

Examen des annexes

Rapport d'activité

Examen de *Cycas beddomei*

Introduction

Le genre *Cycas* se trouve principalement dans les régions (sous-) tropicales. L'espèce *Cycas beddomei* Dyer, objet du présent rapport, n'est présente que dans une région (très) restreinte en Inde. Une liste de tous les éléments pertinents pour la révision de l'inscription de l'espèce aux Annexes CITES est donnée dans le paragraphe "Conclusions générales de l'examineur".

Le genre *Cycas* est le seul de la famille *Cycadaceae*; ce genre et, donc, la famille comptent une centaine d'espèces, dont *Cycas beddomei*, espèce extrêmement rare et inscrite à l'Annexe I.

Informations générales sur *Cycas beddomei*

Cycas beddomei est une espèce endémique originaire des collines de Tirupati-Kadapa dans l'état d'Andhra Pradesh, Inde, et inscrite à l'Annexe I. L'espèce, connue localement sous divers noms 'Peritha' (Pareetha), 'Perita', 'Per ita', 'Konda itha' (Kondaitha) ou 'Madanakamakshi' (Madhana-kamakshii), est un petit arbre dont le tronc peut atteindre 1,50 m de hauteur. Comme toutes les Cycadales, l'espèce est dioïque, c'est-à-dire qu'il existe des individus mâles et des individus femelles, aisément reconnaissables à leur port. De plus, les individus mâles poussent en groupe alors que les individus femelles poussent isolément. Les arbres portent des feuilles vert pâle pouvant atteindre 1 m de longueur, avec des folioles étroites et linéaires qui atteignent jusqu'à 18 cm de long et 3,5 mm de large. Les individus mâles présentent des cônes oblongs ou ovoïdes qui ne dépassent généralement pas 35 cm de long et 16 cm de large. Les feuilles porteuses d'ovules des individus femelles peuvent mesurer jusqu'à 4 cm x 2 cm.

L'espèce pousse entre 200 m et 1 150 m au-dessus du niveau de la mer dans une zone dont la température varie approximativement entre 18°C et 37°C et dont les précipitations annuelles oscillent entre 570 mm et 1 230 mm. Elle pousse principalement dans des forêts décidues sèches abritant des peuplements feuillus humides; on la trouve donc généralement sur des coteaux secs, des terrains boisés avec herbacées ou des herbages. Selon Rao et al. (2009), les espèces d'arbres dominantes sur ces terrains boisés incluent *Buchanania axillaris*, *Gardenia gummifera*, *Pterocarpus santalinus* et *Terminalia alata*.

L'espèce est sensible aux feux de brousse fréquents auxquels elle est exposée. Bien qu'elle se rétablisse bien après un incendie, sa reproduction est bloquée du fait de la destruction des semences et plantules. Un autre obstacle à la reproduction, plus important encore, est l'utilisation des cônes mâles dans la médecine Ayer Veda. Les villageois gagnent quelques roupies en parcourant les collines à la recherche de cônes jeunes destinés à un usage médicinal, cônes qui sont prélevés avant la production de pollen.

Inscription de *Cycas beddomei* à l'Annexe 1

Cette espèce de *Cycas* est la seule inscrite à l'Annexe I, les autres espèces du genre étant toutes inscrites à l'Annexe II. *C. beddomei* a été inscrite à l'Annexe I parce que l'espèce avait été jugée en danger critique d'extinction par un des examinateurs. Cependant, des études de population ultérieures (par ex. en 2009) ont mis en évidence une distribution plus large de l'espèce par rapport à ce qui était admis jusque-là.

Le présent examen

Cette espèce de *Cycas* est l'une des moins bien connues des espèces indiennes; on la trouve uniquement dans deux petites zones de collines sèches. Dans des zones proches, on trouve *C. circinalis*, en nombre raisonnable, mais il semble que les deux espèces ne coexistent nulle part ensemble. On ne connaît pas d'hybrides naturels des deux espèces. *Cycas beddomei* est très rare dans les jardins privés et publics. Du fait de cette rareté et donc de l'absence de culture, il est très difficile d'estimer ses caractères horticoles. L'espèce

peut (aisément) être distinguée des autres cycadales par ses folioles très étroites, convolutées sur les bords. Un autre caractère distinctif est la couche charnue entre la sarcotesta (couche externe charnue du tégument) et la sclerotesta (pour *Cycas*, la couche lignifiée), dont la fonction supposée est de servir de réserve hydrique à la graine.

L'espèce a été initialement classée comme vulnérable dans le livre rouge de l'Inde (Nayar and Sastry, 1987), puis ré-évaluée et déclarée en danger critique d'extinction par Jadhav et al. (2001), avant d'être, quelques années plus tard, selon la littérature disponible, déclarée en danger.

Une étude récente (Rao et al., 2009) a montré clairement que la zone d'occupation et la zone d'occurrence sont effectivement restreintes mais nettement supérieures aux estimations antérieures. Rao et al. ont estimé la zone d'occurrence à un peu moins de 400 km², et la zone d'occupation à environ 20 km², la taille de la population étant de l'ordre de 20.000 à 30.000 individus. Les estimations antérieures faisaient état de moins de 1 000 individus à maturité (Kotwal, Dugaya & Jadhav, 2001). Il en résulte qu'en l'état actuel des connaissances, le risque lié à la taille de la population est minime. Toutefois, il est clair également que la population décline (Rao, Suresh Babu, Sadasivaih, Khadar Basha & Ganeshaiyah, 2009), en raison à la fois de l'utilisation locale de l'espèce et de la fréquence des feux. L'importance de ce déclin est difficile à établir; comme le notent Donaldson et Bösenberg (évaluation de la Liste rouge de l'UICN), les précédentes analyses de l'espèce semblent avoir sous-estimé la zone d'occurrence effective et la taille de la population, comme indiqué précédemment.

Les données aujourd'hui disponibles concernant la zone d'occurrence et la zone d'occupation indiquent que l'espèce mériterait d'être déclarée "en danger" et non pas "en danger critique d'extinction" selon le critère B des critères de l'UICN. Telle était de fait la conclusion de Donaldson et Bösenberg (2009), qui ont évalué l'espèce à la lumière des critères UICN appliqués à la classification "en danger": B1ab (i,ii,iii,iv,v) + 2ab (i,ii,iii,iv,v). Une vérification par rapport aux critères de la CITES confirme que l'espèce remplit les conditions pour être déclarée "en danger".

Conclusions générales de l'examineur

1. *Cycas beddomei* est une espèce en danger mais n'est pas actuellement menacée d'extinction.
2. L'espèce n'est pas menacée par le commerce (international) mais principalement par son utilisation locale et les incendies.
3. La population (sauvage) de l'espèce occupe une aire de répartition très restreinte et a) se trouve dans un très petit nombre de sites, b) est très vulnérable du fait de l'utilisation qui en est faite et c) accuse une baisse nette et marquée de son potentiel de reproduction.
4. Le nombre d'individus est en recul du fait a) du niveau d'exploitation de l'espèce et, donc, b) de la baisse de son potentiel reproducteur.
5. Pour les raisons qui précèdent, paragraphe 1 à 4, *Cycas beddomei* devrait être maintenue à l'Annexe 1.

Littérature consultée pour cet examen

- Bharath Kumar, R. & Murthy, G.S.N. 2003. *Cycas beddomei* Dyer: the pride species of Eastern Ghats in Andhra Pradesh. EPTRI-ENVIS Newsletter. 9(2): 15-16.
- De Laubenfels, D.J. 1999. Cycadaceae updated. Palm and Cycad societies of Florida.
- Donaldson, J.S. 2003. (ed.) Cycads. Status survey and Conservation action Plan. IUCN/SSC Cycad Specialist Group. Gland, Switzerland & Cambridge, UK.
- Donaldson, J.S. & Bösenberg, J.D. 2009. Evaluation *Cycas beddomei*. In: IUCN. 2009. IUCN Red List of Threatened Species, Version 2009.1: www.iucnredlist.org.
- Thiselton Dyer, W.T. 1883. On a new species of *Cycas* from Southern India. Trans. Linn. Soc., ser. 2, 2 (1883) 85, t. 17.
- Inskipp, T. & Gillett, H.J. (eds.) 2005. Checklist of Cites species and annotated Cites Appendices and reservations. Geneva, Switzerland & Cambridge, UK.

- Jadhav, S.N., Ved, D.K., Ghate, U., Reddy, K.N. & Reddy, C.S. 2001. Proceedings of the workshop on Conservation Assessment and Management Planning for Medicinal Plants of Andhra Pradesh. FRLHT, Bangalore.
- Kotwal, P.C., Dugaya, D. & Jadhav, Y. 2001. Extent and status of forests and tree plantations (other than forest department) in Madhya Pradesh, Bhopal. Indian Institute of forest management- online.
- Nayar, M.P. & Sastry. 1987. Indian Red Data Book, Botanical survey of India. Indian Pl. 1: 335.
- Rao, B.R.P., Suresh Babu, M.V., Sadasivaih, B., Khadar Basha, S. & Ganeshiah, K.N. 2009. Current threat status of *Cycas beddomei* Dyer, an endemic species of the Tirupati-Kadapa hills, Andhra Pradesh, India. *Encephalartos* 97: 21-24.
- Reddy, K.N. & Sudhakar Reddy, C. 2008. First Red List of medicinal plants of Andhra Pradesh, India – Conservation assessment and Management Planning. *Ethnobotanical Leaflets* 12: 103-107.

LISTE DES PARTICIPANTS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE
[CONSTITUÉ DURANT LE PC19 (GENEVE, 2011)]

Nom	Pays	Adresse électronique
Patricia Dávila	Mexique	pdavilaa@servidor.unam.mx
Uwe Schippmann	Allemagne	Uwe.Schippmann@BfN.de
Thea Carroll	Afrique du Sud	t.carroll@environment.gov.za
K. Nghidinwa	Namibie	Knghidinwa@met.na
Dora Ingrid Rivera	Costa Rica	dora.ingrid.rivera@gmail.com
Fernando Olave Ortiz	Chile	folave@conaf.cl
Jan de Koning	Pays Bas	dekoning@nhn.leidenuniv.nl
Pat Ford	Etats-Unis	Patricia_Ford@fws.gov
Rodrigo González Videla	Argentine	rgvidela@ambiente.gob.ar
Alejandra García Naranjo	Mexique	algarcia@xolo.conabio.gob.mx
Laura Hernández	Mexique	Irosas@conabio.gob.mx
Marcus Nadruz	Brésil	mnadruz@jbrj.gov.br